

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1009

présenté par

M. Nilor

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4 BIS, insérer l'article suivant:**

Sur l'avis et le contrôle des agences régionales de santé, un dispositif permanent d'informations sur le contenu et les effets des vaccins est déployé sur l'ensemble des territoires, avant le 31 août 2021, au sein des centres communaux d'action sociale, associations, centres de sécurité sociale, caisses d'allocations familiales, et tout autre lieu d'information dédié et habilité.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Près de la moitié de la population se rebiffe contre la vaccination alors même que celui-ci demeure à ce jour le pivot de la gestion de la crise sanitaires. En Martinique, seuls 15 % de la population est vacciné.

En cause, la rapidité de la mise sur le marché d'un vaccin encore au stade expérimental et pour lequel les scientifiques eux-mêmes n'ont pas le recul nécessaire, la puissance de frappe des réseaux sociaux qui alimentent les doutes et communiquent largement sur les conséquences mortifères de ce vaccin. Les effets secondaires du vaccin Astrazeneca ont contribué à braquer les plus récalcitrants ; les adeptes aux alternatives médicamenteuses et les personnes non convaincues par le vaccin préfèrent attendre des données scientifiques plus probantes.

Dans ce contexte, les annonces du Président Macron attisent l'anxiété et le sentiment d'incompréhension. Elles fracturent de plus en plus la société. Des actes de violence de plus en plus nombreux sont à déplorer dans les territoires et, en Martinique où seulement 20 % de la population est vaccinée, cette situation devient préoccupante.

A cela s'ajoute la communication active des réseaux qui ne rencontrent ni obstacle ni démenti ce qui témoigne d'une absence d'informations et objectives de nature à éclairer les populations sur les vrais enjeux autour de la vaccination, alors que l'épidémie continue de flamber.

Il convient de contrer ce virus mais cela ne peut se faire à n'importe quel prix et surtout pas avec brutalité. Préalablement à l'obligation vaccinale qui stigmatise et divise, tout doit être mis en œuvre pour lever les craintes qui s'expriment çà et là.

Cet amendement vise à diffuser le plus largement possible les informations essentielles permettant de répondre aux questionnements légitimes des citoyens.